

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 19/03/2012

Réception par le Prefet : 19/03/2012

Publication : 23/03/2012



Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2012-3-6-2

Séance du vendredi 16 mars 2012

C252

INSERTION PAYSAGERE DES LIGNES ELECTRIQUES ET TELEPHONIQUES

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU le délibération du Conseil Général CG/2011-5-6-9 du 8 décembre 2011,
- VU la délibération du Conseil Général n° CG-2011-1-1-4 du 31 mars 2011 relative aux délégations de compétences du Conseil Général à la Commission Permanente,
- VU l'avis de la Commission de l'Agriculture, de l'Environnement, du Cadre de Vie et de la Montagne du 21 octobre 2011,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ accorde une subvention de 18.572 € pour l'insertion paysagère des lignes électriques et téléphoniques à la commune d'OBERENTZEN, conformément au tableau figurant en annexe,
- ❖ précise que la dépense correspondante sera prélevée sur le Programme C252 au chapitre 204 – nature 204142 - fonction 71.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions

Service de l'Environnement et de l'Agriculture

DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE
DU 16 MARS 2012

**Insertion des réseaux électriques et téléphoniques
PROGRAMME 2012**

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant Subventionnable	Taux	Montant de la subvention
IRE03829	OBERENTZEN Insertion de lignes électriques et téléphoniques rues Gare, Ill et Fleurs	92 861,00	20%	18 572,00
			Total	18 572,00